



Tél. : 450-492-3598
Télécopieur : (450) 474-1161
Courriel : lamennais@cssda.gouv.qc.ca

Guide du parent



« APPRENDRE EST UN JEU D'ENFANT ! »

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières	Page 1
Mot de la direction	Page 2
Horaire détaillé de l'école	Pages 3, 4
Conseil d'établissement	Page 5
Photographies scolaires	Page 5
Les procédures de l'école <ul style="list-style-type: none"> • Visites à l'école et objets oubliés • Absences de votre enfant • Formation des groupes • Fiche de renseignements personnels • Garde légale de votre enfant • Retards • Départ avant la fin des cours • Enfants malades • Médication • Maladies contagieuses • Surveillance sur la cour • Habillement • Voyage • Fermeture en cas d'urgence • Circulation automobile • Stationnement du personnel • Collations • Livres • Objets perdus ou volés • Planches, souliers et patins à roulettes • Devoirs à la maison • Récupération • Premiers soins • Les règles de vie • Rôle du parent accompagnateur 	Pages 6 à 14
Le transport scolaire	Pages 13 à 15
Service de garde	Page 15
Autres services offerts à l'école	Page 16
Calendrier scolaire	Page 17



Mot de la direction

Bonjour chers parents,

Voici un petit guide qui vous sera utile durant toute l'année scolaire. Vous allez retrouver des informations importantes sur des sujets qui touchent votre enfant, mais aussi sur la vie de l'école. Vous pourrez vous y référer en tout temps si vous avez des interrogations.

Gardez-le précieusement à portée de main!



HORAIRE DÉTAILLÉ DE L'ÉCOLE

2023-2024

PRÉSCOLAIRE		PRIMAIRE	
7h20 à 7h30 (10 minutes)	Surveillance dans la cour	7 h 20 à 7 h 30 (10 minutes)	Surveillance dans la cour
7 h 30 à 7 h 40 (10 minutes)	Accueil (prof.)	7 h 30 à 7 h 40 (10 minutes)	Accueil
7 h 40 à 11 h 00 (200 minutes)	Activités d'éveil (prof.)	7 h 40 à 8 h 40 (60 minutes)	Période 1
	↓	8 h 40 à 9 h 40 (60 minutes)	Période 2
	↓	9 h 40 à 9 h 43 (3 minutes)	Déplacement
	↓	9 h 43 à 9 h 57 (14 minutes)	Récréation
	↓	9 h 57 à 10 h 00 (3 minutes)	Déplacement
	↓	10 h 00 à 11 h 00 (60 minutes)	Période 3
11 h 00 à 11 h 02 (2 minutes)	Accueil (SDG)	11 h 00 à 11 h 02 (2 minutes)	Accueil
11 h 02 à 12 h 28 (86 minutes)	Diner	11 h 02 à 12 h 25 (83 minutes)	Diner
12 h 28 à 12 h 30 (2 minutes)	Accueil (Prof.)	12 h 25 à 12 h 30 (5 minutes)	Accueil
12 h 30 à 13 h 56 (86 minutes)	Activités d'éveil	12 h 30 à 13 h 30 (60 minutes)	Période 4
	↓	13 h 30 à 13 h 33 (3 minutes)	Déplacement
	↓	13 h 33 à 13 h 47 (14 minutes)	Récréation
	↓	13 h 47 à 13 h 50 (3 minutes)	Déplacement
	↓	13h50 à 14 h 50 (60 minutes)	Période 5
13 h 56 à 13 h 58 (2 minutes)	Accueil (prof et SDG)	14 h 50 à 14 h 55 (5 minutes)	Accueil
		14 h 55 à 15 h 05 (10 minutes)	Surveillance à l'extérieur

Note : Avant 7 h 20, aucune surveillance n'est assurée ni dans la cour ni aux abords de l'école. Les élèves sont alors sous l'entière responsabilité des parents.

De 11 h 02 à 12 h 20, la surveillance dans la cour n'est réservée qu'aux élèves dineurs seulement. Les élèves dinant à la maison ne doivent pas arriver avant 12 h 20.

Après 15 h 05, aucune surveillance n'est assurée dans la cour de l'école.

Horaire du service de garde

HORAIRE DE SERVICE DE GARDE
DE 6 H 30 À 18 H

Horaire du personnel de soutien

Secrétariat

Caroline Scott	Secrétaire d'école (35 h)	7 h 05 à 11 h 00, 12 h 10 à 15 h05
----------------	---------------------------	------------------------------------

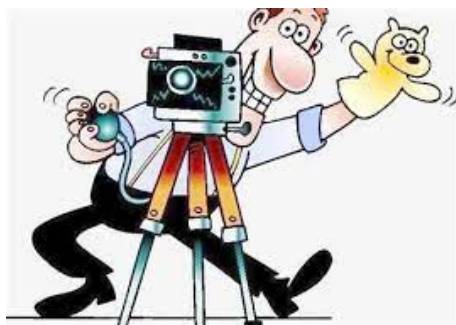


CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Une bonne façon pour vous impliquer dans la vie scolaire de votre enfant est d'assister aux séances du conseil d'établissement en tant que membre parent ou membre du public.

Différents dossiers y sont présentés et discutés, notamment le projet éducatif, les règles de vie, les activités parascolaires, le budget de l'école et celui du conseil d'établissement. L'essentiel étant d'aborder les dossiers et de prendre des décisions dans le meilleur intérêt de l'ensemble des élèves.

Le conseil d'établissement est constitué de six membres parents et de six membres du personnel de l'école et l'élection se fera lors de l'assemblée générale des parents.



PHOTOGRAPHIES SCOLAIRES

28 et 29 septembre 2023

Comme chaque année, tous les élèves seront photographiés par un photographe professionnel.

Les profits générés par cette opération seront gérés par la direction en collaboration avec le conseil d'établissement en fonction des besoins de l'école.

LES PROCÉDURES DE L'ÉCOLE

VISITES À L'ÉCOLE

Afin d'assurer la sécurité des élèves à l'école, nous demandons **à tous les visiteurs de s'adresser au secrétariat et de ne pas circuler dans l'école sans autorisation préalable.**

Si vous désirez rencontrer un enseignant, la direction ou tout autre intervenant, nous vous invitons à prendre rendez-vous avant de venir à l'école afin de vous éviter des attentes ou des déplacements inutiles.

☎ (450) 492-3598 poste 3 (pour joindre le secrétariat)

À moins de circonstances très particulières, nous demandons aux parents qui viennent chercher leur enfant au moment des sorties, de les attendre à l'extérieur de l'école.

MATÉRIEL OUBLIÉ

Afin de traiter tous les élèves de manière équitable, **nous vous recommandons de ne pas de vous déplacer à l'école pour des items oubliés autres que la boîte à lunch, des lunettes, des médicaments.**

Autrement, sachez qu'**aucun appel ne sera effectué afin de récupérer les choses oubliées.**

Vous devez déposer les items oubliés sur la table à l'entrée de la porte principale, porte 1 (seules exceptions : lunette et médication). Svp, avant d'arriver à l'école, **assurez-vous que le matériel soit déjà identifié au nom de l'enfant.**

ABSENCE DE VOTRE ENFANT

☎ (450) 492-3598 poste 1 (pour signaler l'absence de votre enfant)

Lorsque votre enfant ne se présente pas à l'école, nous vous demandons d'informer l'école en communiquant en tout temps (surtout si l'absence est due à une maladie contagieuse : rougeole, coqueluche, varicelle, 5^e maladie, covid-19, etc.) avec le secrétariat le plus tôt possible avant le début des cours pour le préscolaire et le primaire en laissant un message sur la boîte vocale. N'oubliez pas de préciser la durée et la raison de l'absence. Si votre enfant s'absente en après-midi seulement, vous devez informer la secrétaire en laissant un message détaillé au répondeur téléphonique entre 12h15 et 13h15. Nous vous prions de nous indiquer le nom de votre enfant, son groupe, la durée et le motif de son absence.

Si vous le désirez, **vous pouvez laisser l'information au répondeur téléphonique 24 heures sur 24.**

Si votre enfant fréquente le **service de garde**, vous devez **également** signaler l'absence au **(450) 492-3598 poste 2.**



FORMATION DES GROUPES

Annuellement, les enseignant(e)s de l'école doivent procéder à la formation des groupes en vertu de plusieurs critères. Cette opération est réalisée avec la plus grande attention professionnelle, et ce, dans le meilleur intérêt des élèves. Ils investissent beaucoup de leur temps afin de former des groupes équilibrés. C'est pourquoi **aucune demande particulière ne sera retenue.**

FICHE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Il est important de remplir avec précision ce formulaire. Il contient des informations qui pourront **être nécessaires en cas d'urgence.** Tout changement relatif à ces informations doit être signalé à l'école. La personne à joindre en cas d'urgence doit être facilement accessible et disponible à l'intérieur de l'horaire de l'école. Toute l'information contenue sur cette fiche est protégée et accessible seulement aux personnes autorisées. **Une mise à jour est essentielle lorsque vous changez d'adresse, de numéro de téléphone, de personne à contacter ou d'adresse courriel.**

GARDE LÉGALE DE VOTRE ENFANT

Il est important de nous mentionner si vous avez la garde légale de votre enfant. Une photocopie du jugement de la cour est portée au dossier de l'élève, ceci dans le but d'assurer sa sécurité. Ces renseignements demeurent confidentiels.



RETARDS

Votre enfant doit être à l'heure en tout temps.

- Les enfants doivent être sur la cour d'école à 7 h 20 pour prendre leur rang ;
- Les enfants doivent être à l'intérieur de l'école à 7 h 30. *C'est le moment pour la routine du matin avec l'enseignante qui prend les présences;*
- Les enfants commencent la matière à 7 h 40.

Si les enfants entrent par la porte 1, ils seront considérés comme en retard. Si une situation exceptionnelle justifie un retard comme un rendez-vous médical. S.V.P., nous en aviser.

DÉPART AVANT LA FIN DES COURS

Si votre enfant doit quitter l'école seul ou avec une personne autre que vous, nous vous demandons un billet signé de votre main en indiquant la raison du départ.



ENFANTS MALADES

Les enfants malades (*fièvre, maux de cœur, de gorge*) doivent être gardés à la maison. Dans un cas de vomissement ou de prise d'antibiotiques, l'enfant ne peut revenir en moins de 24h après. Quand un **élève est malade** à l'école, nous prévenons les parents ou la personne responsable en cas d'urgence afin qu'on puisse **venir le chercher**. Maladie infectieuse à déclaration obligatoire : conjonctivite, streptocoque du groupe A, pédiculose (poux), oxyurose (vers intestinaux) et quelques autres.

MÉDICATION

Aucune médication ne doit être en la possession de l'enfant à l'exception de l'aérosolthérapie (pompe) pour l'asthme et l'auto-injecteur d'épinéphrine pour les allergies et uniquement à la condition que l'enfant soit autonome dans leur administration et leur utilisation, c'est-à-dire qu'il ne requiert aucune surveillance ou intervention de la part du personnel. Le personnel doit en tout temps être informé de la possession par l'enfant de ces médicaments d'exception et de sa condition liée à la prise de ces médicaments.

Lorsqu'une médication doit absolument être administrée à un enfant durant sa fréquentation du service de garde ou du service de surveillance du diner, le parent doit compléter et signer l'autorisation prévue à cet effet. Tout médicament doit obligatoirement être identifié par une prescription médicale portant le nom de l'enfant, le nom du médicament, la posologie et la date d'expiration. De plus, l'école pourrait exiger que le parent fournisse la dose exacte pour chaque médicament. Le médicament doit obligatoirement être remis en main propre à un membre du personnel du service de garde et conservé par ce dernier.



HABILLEMENT

Il est **souhaitable** d'avoir une paire de souliers ou d'espadrilles pour l'intérieur et une autre paire pour l'extérieur afin de garder l'école propre.

Afin de faciliter vos recherches dans les situations de perte, les vêtements d'extérieur et les bottes doivent être identifiés au nom de l'élève. Ne pas oublier de refaire l'opération aux changements de saison.

Pour la période hivernale, il serait souhaitable que votre enfant ait quelques vêtements de rechange (*bas, mitaines, pantalons*), particulièrement les petits du préscolaire et du 1^{er} cycle.

Le port des bottes est obligatoire à partir de la première chute de neige jusqu'à sa disparition. **(La direction fera les vérifications nécessaires sur les aires de jeux avant d'autoriser les chaussures au printemps.)**

Durant les cours d'éducation physique et à la santé, votre enfant doit avoir une paire d'espadrilles, un pantalon survêtement, un pantalon jogging ou un pantalon court (short) ainsi qu'un chandail à manches courtes.

On s'attend à ce que tous les élèves soient vêtus de façon convenable pour l'école.



VOYAGE

L'enseignant(e) ne remettra ni travaux ni plan de travail à l'avance pour tout élève qui s'absente pour un voyage. L'enseignant(e) ne sera pas tenu d'offrir un service de récupération à son retour. En cas d'absence durant les examens du CSSDA ou du Ministère de l'Éducation (MEES), la note sera de 0 selon les directives reçues par ce dernier.

FERMETURE EN CAS D'URGENCE

Pour des raisons de force majeure (panne d'électricité, tempête...), il peut arriver que la direction générale du Centre de services scolaire décide de fermer l'école. Si la décision est prise avant le début des cours, vous en êtes informés par les médias (www.cssda.ca).



CIRCULATION AUTOMOBILE

Afin d'assurer la sécurité de tous les enfants, les parents et les membres du personnel, nous vous avisons que la circulation dans la voie menant à l'école « le S » sera **fermée** à la circulation de **7h20 à 7h40 tous les matins**. En après-midi, cette voie sera interdite d'accès de **14h50 à 15h05**.

Le matin, à compter de 7h20, vous pouvez déposer votre enfant sur la cour. Vous n'avez pas besoin de vous rendre au service de garde puisque les éducatrices surveillent sur la cour. Il est donc inutile de circuler en voiture dans le « S » entre 7h20 et 7h40. À compter de 7h40, les élèves doivent tous être en classe. Il ne devrait donc plus y avoir de circulation.

De plus, afin de faciliter le débarquement de vos enfants aux abords de l'école, nous vous suggérons les stationnements sur la rue Saint-Jean. Le stationnement du personnel sur la rue Saint-Jean est divisé en deux : la partie de droit (face au S) deviendra un « dépose-minute ». Vous pourrez donc vous y stationner quelques minutes afin de laisser votre enfant débarquer et marcher sur le chemin piétonnier du S.

Nous vous remercions de nous aider à assurer la sécurité de vos enfants.



COLLATIONS

Considérant que plusieurs enfants ont des allergies sévères à différents aliments, qu'il est difficile d'assurer une surveillance sécuritaire en ce qui concerne le partage des aliments et que l'école favorise l'éducation à une saine alimentation, **seuls les aliments inclus dans le code de vie** (agenda) sont acceptés

Aucun aliment contenant des noix ou des arachides ne doit être apporté à l'école. Au nom des élèves souffrant d'allergies sévères, nous vous remercions pour votre collaboration. (* En cas de particularité alimentaire dans un groupe, une note sera envoyée)

LIVRES

L'école s'efforce d'offrir du matériel de qualité aux élèves. Afin de nous aider à conserver ce matériel en bon état, nous vous demandons de couvrir les livres scolaires appartenant à l'école en plus d'en prendre bien soin. **Il faut les couvrir avec un papier qui ne colle pas sur la couverture du livre.** La perte d'un livre scolaire ou de bibliothèque obligera les parents à le rembourser. Ces derniers doivent aussi renouveler l'achat des cahiers d'exercices perdus ou endommagés.

OBJETS PERDUS OU VOLÉS

Nous vous prions de bien identifier les vêtements et le sac d'école de votre enfant. Il y a une armoire au SDG où sont consignés les objets perdus de l'école. L'argent, les lunettes, les clés et les bijoux seront gardés au secrétariat. **En aucun cas, les parents sont autorisés à circuler dans l'école pour chercher les effets de leur enfant sauf avec une autorisation.**

Une fois par année, l'école va donner les objets et les vêtements non réclamés aux Supers Recycleurs.



PLANCHES, SOULIERS ET PATINS À ROULETTES

Les planches, les souliers et les patins à roulettes sont interdits sur le terrain de l'école. **Nous recommandons de les laisser à la maison.** Cela évitera des désagréments. Les bicyclettes doivent demeurer à l'extérieur de la cour de récréation en tout temps. Sur le site du débarcadère et la piste cyclable, les élèves **doivent marcher** à côté de leur bicyclette en arrivant ou en partant. Les bicyclettes doivent être rangées dans les supports prévus à cet effet. Il est de la responsabilité de leurs propriétaires de les verrouiller. **L'école ne saurait être tenue responsable pour le bris, la perte ou le vol d'une bicyclette.**

DEVOIRS À LA MAISON

En tant que parents, votre collaboration face aux devoirs et aux leçons de votre enfant est essentielle pour la réussite de ce dernier. Sans le travail au quotidien qu'il doit effectuer avec vous ou sous votre supervision, votre enfant se retrouvera bien seul face à cette grande responsabilité.

Le plan de travail et l'agenda sont des outils précieux pour vous aider. Vous pouvez également écrire, téléphoner ou prendre rendez-vous avec l'enseignant de votre enfant au besoin.

RÉCUPÉRATION

La récupération se fait par le titulaire auprès des élèves. L'horaire de récupération diffère d'une classe à l'autre. C'est l'enseignante qui communiquera avec vous, si elle ou il juge nécessaire cette mesure d'aide.

PREMIERS SOINS

Matériel de premiers soins disponible dans l'école :

- 1 trousse dans le local du secrétariat;
- 1 trousse dans le salon du personnel;
- 1 trousse dans le Service de garde.



Des représentants du personnel de l'école ont les qualifications requises pour offrir les premiers soins en cas d'urgence.

LES RÈGLES DE VIE

Les règles de vie sont consignées dans l'agenda (pour les autres). Nous vous invitons à le lire avec votre enfant et à le signer aux endroits appropriés. Vous pouvez aussi les consulter sur le site de l'école.

RÔLE DU PARENT ACCOMPAGNATEUR

Le parent qui se porte volontaire pour accompagner le groupe classe de son enfant se doit d'adopter une attitude qui s'inscrit dans le sens des valeurs éducatives de notre école : respect, tolérance, ouverture d'esprit. De façon concrète, le parent se voit confier un petit groupe d'élèves qu'il devra accompagner. C'est donc dire qu'il supervisera son propre enfant ainsi que quelques autres qui lui seront attirés. Ce parent aura le mandat de veiller à la sécurité, au respect des règles et à la participation active de tous les élèves à l'activité. De plus, des documents doivent être remplis de façon obligatoire soit la probité des bénévoles, les antécédents judiciaires et les assurances du véhicule au besoin.

TRANSPORT SCOLAIRE

L'établissement des trajets de transport scolaire et des arrêts d'autobus est de la responsabilité de la commission scolaire. Pour toute information relative à ces sujets, veuillez communiquer avec le Service de l'organisation scolaire en demandant le secteur du transport scolaire au **(450) 492-9400 poste 6700**.

Il est de la responsabilité des parents de voir à ce que leur enfant adopte un comportement sécuritaire et adéquat à l'arrêt d'autobus.

*Règlements du Centre de services scolaire des Affluents à
l'intention des élèves qui sont transportés en autobus*



Les lignes qui suivent indiquent ce que l'élève doit et ne doit pas faire en attendant l'autobus, pendant son trajet et lorsqu'il en descend.

EN ATTENDANT L'AUTOBUS...

Se présenter à l'arrêt désigné **10 minutes** avant l'arrivée de l'autobus.

Demeurer sur le bord de la route ou sur le trottoir s'il y a lieu.

Respecter les propriétés privées.

Ne pas pousser, se bousculer ou se bagarrer.

Retourner à la maison si l'autobus accuse un retard de plus de 20 minutes et aviser le service du transport scolaire au numéro suivant : 450-492-9400, poste 6700.

À BORD DE L'AUTOBUS...

Respecter l'autorité du chauffeur.

Rester assis.

Occuper le siège assigné (s'il y a lieu).

Parler discrètement sans crier, siffler, blasphémer.

Ne pas déranger le chauffeur inutilement.

Ne pas boire ou manger.

Avoir un comportement social convenable (ne pas cracher, lancer des objets, etc.).

Ne rien jeter dans ou à l'extérieur de l'autobus.

Ne pas toucher à quelque mécanique ou équipement que ce soit.

Ne pas passer de partie du corps à travers les fenêtres ouvertes.

Ne pas bouger tant que les portes ne sont pas ouvertes.

EN DESCENDANT DE L'AUTOBUS...

Une fois descendu, s'éloigner rapidement de l'autobus.

Si vous avez à traverser la rue, le faire devant l'autobus à la vue du chauffeur.

En cas d'urgence et d'accident, demeurer calme et obéir aux directives du chauffeur.

Au sujet du transport d'objets personnels dans l'autobus...

... seuls les bagages à main, soient le sac d'école, boîte à lunch, vêtements et espadrilles pour les cours d'éducation physique (*dans un petit sac de sport*) et les petits instruments de musique (*dans leur étui*), tel que flûte, sont autorisés.

SERVICE DE GARDE



Technicien(ne) responsable du service :



(450) 492-3598 poste 2

Horaire :	<u>Matin</u>	6h30 à 7h20
	<u>Midi préscolaire</u>	11h02 à 12h25
	<u>Midi régulier</u>	
	<u>Soir préscolaire</u> (4 ans)	13h55 à 18h00
	<u>Soir régulier et</u> préscolaire 5 ans	14h55 à 18h00

**Toute absence ou modification à l'horaire de fréquentation de votre enfant doit être signalée au
(450) 492-3741, poste 2 avant 10h le matin.**

Les éducateurs du service de garde sont responsables uniquement des élèves inscrits au service de garde. Pour cette raison, nous demandons aux autres élèves non inscrits de ne pas se joindre aux groupes du service de garde sur la cour.

- Nous n'avons pas de micro-ondes au service de garde.
- Si vous oubliez le diner de votre enfant, des frais de 5\$ seront portés automatiquement sur le compte du service de garde afin de lui fournir un repas. Cette situation devrait être exceptionnelle.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le contrat du service de garde sur le site internet de l'école.

AUTRES SERVICES OFFERTS À L'ÉCOLE

SANTÉ DENTAIRE

Prévention en soins dentaires assurée par une hygiéniste dentaire du CISSS de Lanaudière;

Rencontres de groupes dans différentes classes d'enseignement ;

Dépistage visant à évaluer la santé buccale ;

Référence et suivi pour les élèves qui ont des besoins spécifiques.

INFIRMIER OU INFIRMIÈRE

Service relevant du CISSS de Lanaudière. Il est une ressource pour faire la promotion et la prévention au niveau de la santé. Il conscientise sur les saines habitudes de vie. Il répond aux besoins du milieu pour la vaccination, le contrôle des maladies infectieuses, etc. De plus, il anime des ateliers sur l'éveil à la sexualité, le lavage des mains et d'autres aspects de la vie de l'élève.

LÉGENDE	J.T.-7	AOÛT				J.C.-3	J.T.-20	SEPTEMBRE				J.C.-19						
ENTRÉE PROGRESSIVE AU PRÉSCOLAIRE	LUN	MAR	MER	JER	VER	LUN	MAR	MER	JER	VER								
DÉBUT ET FIN DE L'ANNÉE SCOLAIRE																		
COMMUNICATION DU BULLETIN		1	2	3	4							1						
JOURNÉE PÉDAGOGIQUE PRIMAIRE							0	5	6	7	8							
JOURNÉE PÉDAGOGIQUE ÉCOLE	7	8	9	10	11	4	5	6	7	8								
PÉDAGO. COND. FERMETURE							9	10	11	12	13	14						
CONGÉ ÉLÈVES ET PERSONNEL ENSEIGNANT	14	15	16	17	18	11	12	13	14	15								
RENCONTRE PARENTS-ENSEIGNANTS			0	0	0	3	4	5	6	7								
J.C. JOUR DE CLASSE	0	1	2	3		8	9	10	11	12								
J.T. JOUR DE TRAVAIL	28	29	30	31		25	26	27	28	29								
JOURNÉE PORTES OUVERTES																		
J.T.-21	OCTOBRE				J.C.-20	J.T.-22	NOVEMBRE				J.C.-21	J.T.-16	DÉCEMBRE				J.C.-15	
LUN	MAR	MER	JER	VER	LUN	MAR	MER	JER	VER	LUN	MAR	MER	JER	VER				
3	4	5	6	7				3	4	5								
2	3	4	5	6			1	2	3									1
0	8	9	10	11	6	7	8	9	10	4	5	6	7	8				8
9	10	11	12	13	6	7	8	9	10	4	5	6	7	8				8
2	3	4	5	0	1	2	3	4	0	9	10	11	12	13	2	3		3
16	17	18	19	20	13	14	15	16	17	11	12	13	14	15				15
6	7	8	9	10	5	6	7	8	9	4	5	6	7	8				8
23	24	25	26	27	20	21	22	23	24	18	19	20	21	22				22
1	2				10	11	12	13		0	0	0	0	0				0
30	31				27	28	29	30		25	26	27	28	29				29
J.T.-18	JANVIER				J.C.-17	J.T.-17	FÉVRIER				J.C.-16	J.T.-19	→ MARS				J.C.-19	
LUN	MAR	MER	JER	VER	LUN	MAR	MER	JER	VER	LUN	MAR	MER	JER	VER				
0	0	0	0	0					6	7								0
1	2	3	4	5					1	2								1
9	10	11	12	13	8	9	10	11	0	2	3	4	5	6				6
8	9	10	11	12	5	6	7	8	9	4	5	6	7	8				8
4	5	6	7	8	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11				1
15	16	17	18	19	12	13	14	15	16	11	12	13	14	15				15
9	10	11	12	0	7	8	9	10	11	2	3	4	5	6				6
22	23	24	25	26	19	20	21	22	23	18	19	20	21	22				22
3	4	5			0	0	0	0		7	8	9	10	11				0
29	30	31			26	27	28	29		25	26	27	28	29				29
J.T.-21	AVRIL				J.C.-20	J.T.-22	MAY				J.C.-21	J.T.-17	→ JUIN				J.C.-14	
LUN	MAR	MER	JER	VER	LUN	MAR	MER	JER	VER	LUN	MAR	MER	JER	VER				
0	1	2	3	4					0									
1	2	3	4	5			1	2	3									
5	6	7	8	9	3	4	5	6	7	2	3	4	5	6				0
8	9	10	11	12	6	7	8	9	10	3	4	5	6	7				7
10	11	12	13	0	8	9	10	11	12	6	7	8	9	10				10
15	16	17	18	19	13	14	15	16	17	10	11	12	13	14				14
4	5	6	7	8	0	3	4	5	6	1	2	3	4	5				5
22	23	24	25	26	20	21	22	23	24	17	18	19	20	21				21
9	10				7	8	9	10	11	0	0	0						
29	30				27	28	29	30	31	24	25	26	27	28				28

IL RESTE UNE JOURNÉE PÉDAGOGIQUE ÉCOLE À FIXER AU CALENDRIER

SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DU TRANSPORT - AMÉNAGE - 04-11-2022